



Désenclavement et revitalisation du centre bourg

Réunion publique

vendredi 10 mars 2023





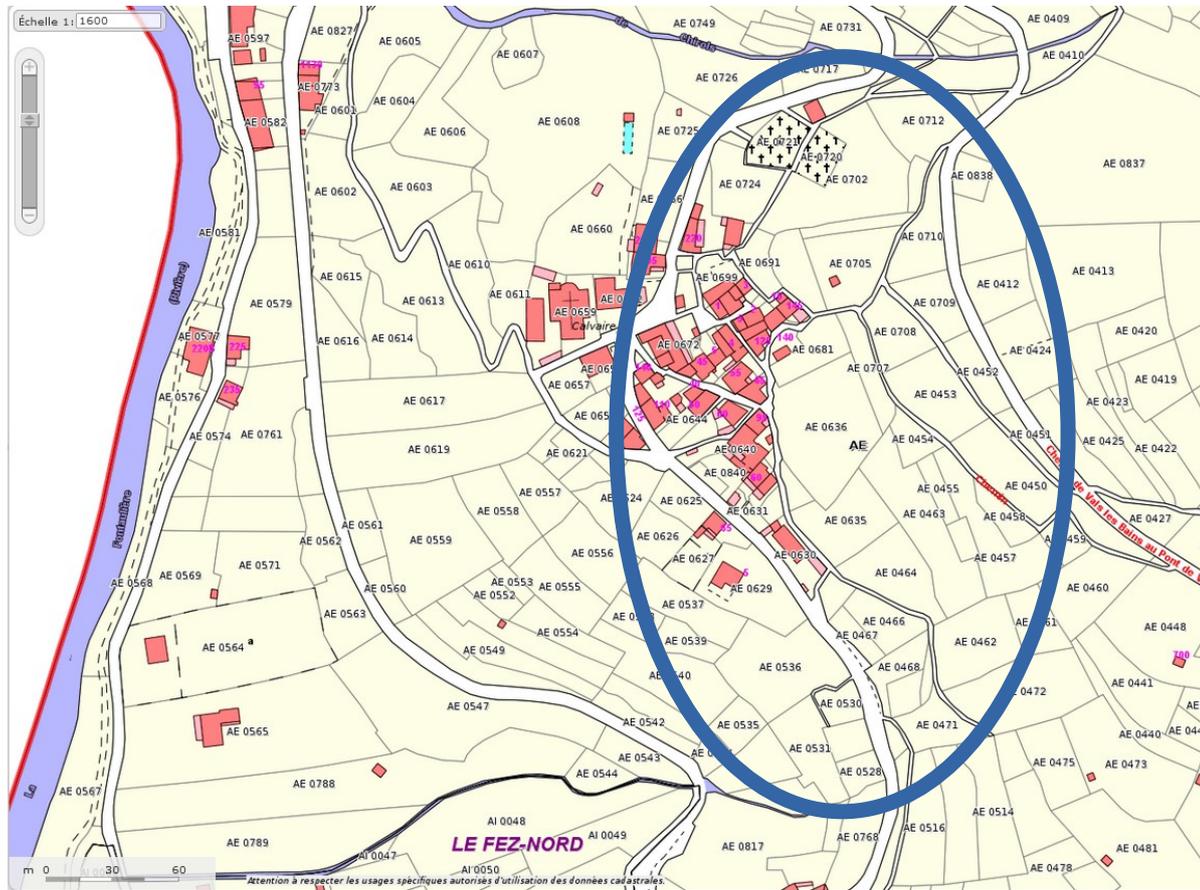
Déroulé

- Présentation du projet
- Éléments de calendrier
- Déclaration d'Utilité Publique



Le projet

- Plan de situation

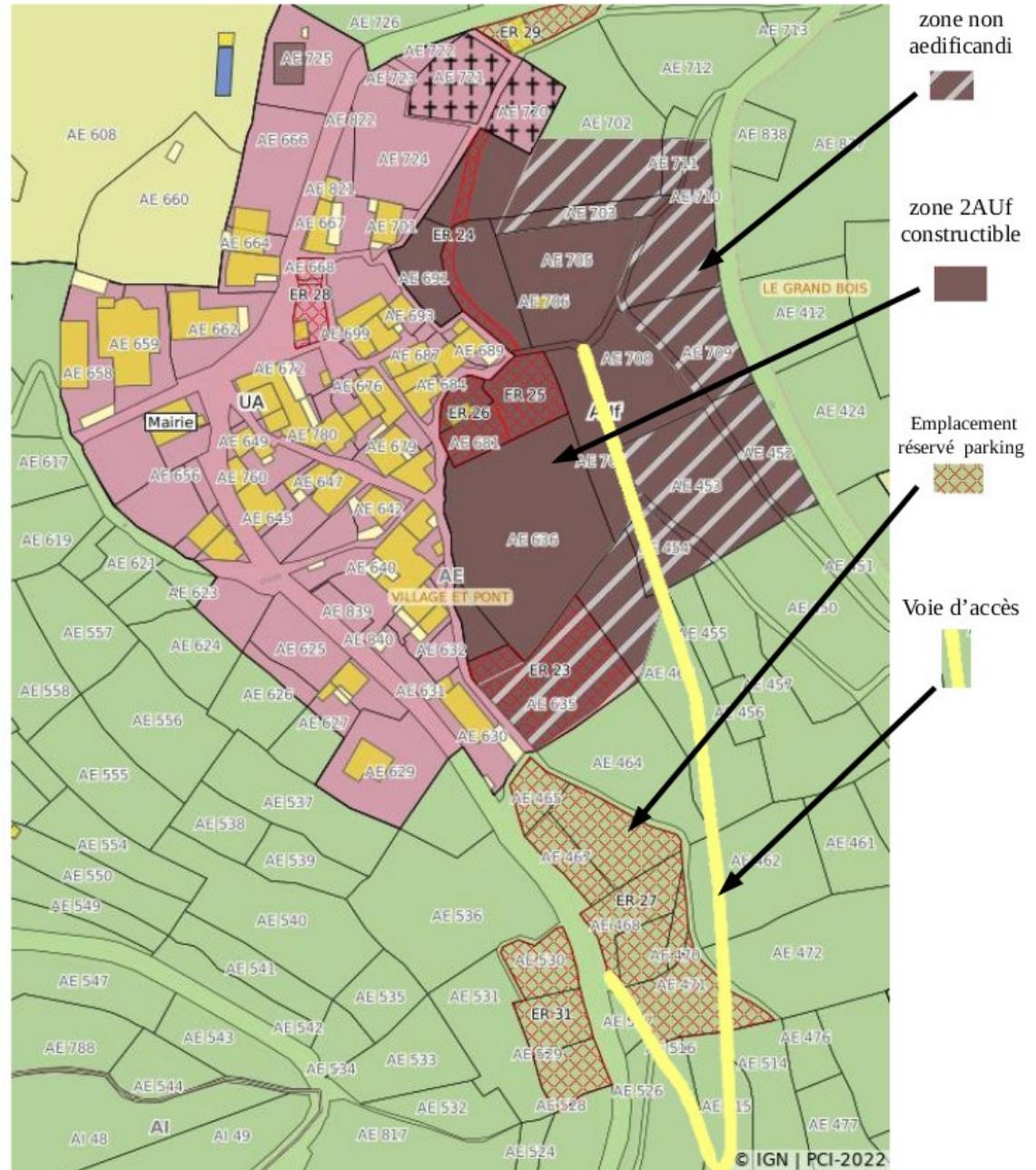


Le projet, plusieurs volets

- Voie d'accès par le haut du bourg (piste)
 - Parking à côté de la salle polyvalente permettant entre autres l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)
 - Éco-quartier, 8 logements sur 5000m² constructibles et des espaces publics
 - Zone Non-aedificandi de lutte incendie feux de forêts
-

Le projet

- Plan de zonage





Zoom, les emplacements réservés

- Rendre accessible la salle polyvalente aux personnes à mobilité réduite (la configuration géographique ne permet pas d'y remédier par les moyens ordinaires) ;
 - Augmenter le nombre de places de stationnement dans le bourg, la situation étant déjà souvent critique ;
 - Permettre la réhabilitation de constructions du bourg dont la réalisation est conditionnée à la création de nouvelles places de stationnement ;
 - Sécuriser davantage la circulation sur la RD253 car dès lors qu'une manifestation est organisée dans la salle polyvalente, l'église ou la salle des associations, et même lors d'une sépulture pour l'accès au cimetière > la départementale est alors réduite à une voie unique ;
 - Permettre, dans un second temps, un accès au cimetière par le haut.
-

Zoom, l'éco-quartier

- 5000m² constructibles ;
 - Zone non-aedificandi ;
 - 8 à 10 logements ;
 - Constructions écologiques de moindre impact environnemental
 - Espaces publics (jardin partagé).
- > Atelier-projet en cours : les comptes rendus sur le site de la mairie ;
- > En cours : Une étude financée par l'État pour fournir une expertise juridique solide en lien avec les différentes formes d'habitat et de gouvernance, (avantages / inconvénients). Résultats prévus pour fin mars 2023.
-

Le projet, les étapes

- **Déclaration d'Utilité Publique**

délibération du conseil municipal du 9 février 2023

(7 voix pour, 2 abstention, 1 contre, 1 absent)

- > Dossier déposé en préfecture

- > Avec accord du préfet un commissaire enquêteur sera nommé pour étudier l'utilité publique du projet

- > Durée de la procédure complète : ~6 mois

Démarche engagée depuis le conseil municipal du 24 mars 2021

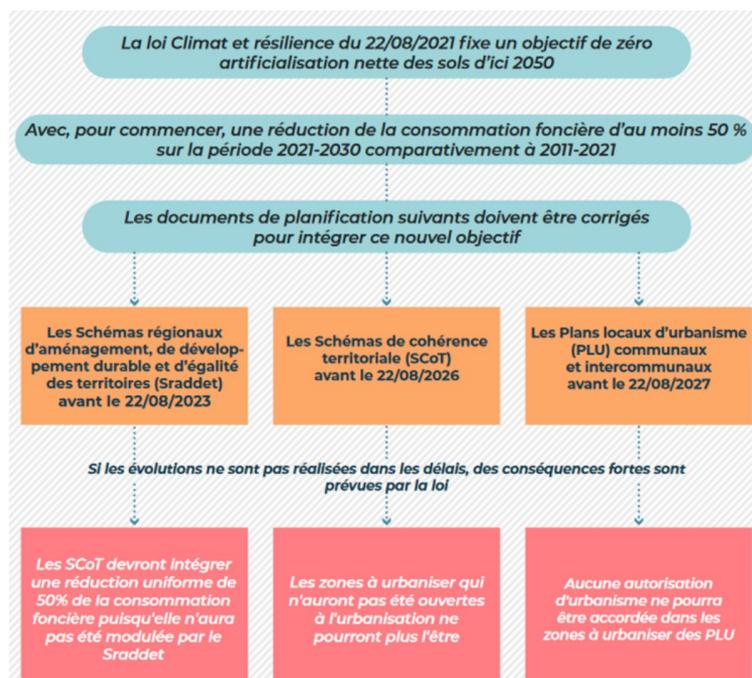
- **Enquête parcellaire puis Arrêté de cessibilité
(expropriations)**

Le projet, les étapes

- Dépôt de permis de construire
- Aujourd'hui Zone 2AU fermée, à ouvrir dans les 6 ans après approbation du PLUi (31 mars 2022)
- Loi Climat et résilience et la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Principales conséquences sur les documents de planification

La modification simplifiée, sans enquête publique, devient la règle !



Le projet, estimations des coûts (VRD)

- Aménagement parking – Voirie Réseaux Distribution

Amenagement_Parking

Travaux	Coût	Prix unitaire
1- terrassement : création piste d'accès + préparation parking	40 000,00 €	
2- voirie enrobé à chaud, 80 mètres linéaires,	20 000,00 €	250,00 €
Total	60 000,00 €	



Le projet, estimations des coûts (VRD)

Amenagement_Ecoquartier

- Éco-quartier
- Voirie
- Réseaux
- Distribution

Travaux	Coût	Prix unitaire
1-piste, aménagement carrefour et enrochement, 315 mètres linéaires	22 050,00 €	70,00 €
2- voirie enrobé à chaud, 315 mètres linéaires,	78 750,00 €	250,00 €
3- création d'une aire de retournement de 100 m ² (terrassement, enrochement, couches de structure, bordurage, signalisation au sol)	8 500,00 €	85,00 €
4- création d'un parking de 20 places (terrassement, enrochement, couches de structure, bordurage, plantation, signalisation au sol)	40 000,00 €	
5- création d'une aire pour ordures ménagères, tri sélectif et point compostage	8 000,00 €	
6- alimentation en eau potable 315 mètres linéaires, 10 bars (diamètre 75, y compris compteur et abri compteur)	34650 € Sans objet, une canalisation passant sous la piste	110,00 €
7 – mise en place d'un surpresseur avec local	20 000,00 €	
8- création réseau collecte des eaux usées, 135 mètres linéaires, 10 bars	27 000,00 €	200,00 €
9- création d'un réseau eaux pluviales, sous voirie, (avec grilles et regards) pour 300 mètres linéaires	21 000,00 €	70,00 €
10- création d'un réseau borne incendie, avec raccordement au réservoir existant, pour 220 mètres linéaires	38500 € Sans objet, une canalisation passant sous la piste	175,00 €
10bis - Pose de deux bornes ou poteaux incendie	7 000,00 €	175,00 €
Total	232 300,00 €	



Merci de votre attention,

